

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier contre le projet d'implantation de 15 éoliennes sur la commune de Treilles en Gatinais.

Avec tous mes remerciements

Cordialement

Objet : lettre contre le projet Parc éolien

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je viens par ce courrier vous signaler que nous sommes contre le projet du Parc éolien qui prévoit l'implantation de 15 éoliennes géantes (200m) à 500 mètres des habitations de la commune de Treilles en Gatinais.

Une opposition pour différentes raisons :

- Nuisances visuelles et sonores
- Impact important sur notre nature : passage d'oiseaux migrateurs perturbé voir mortel pour les animaux, dérèglement de la présence du gibier, fuite de la faune locale et la flore ...
- impact sur l'élevage, avec des comportements anormaux du bétail
- Dépréciation immobilière d'au moins 20 % attestée par les jugements des Tribunaux de Grande Instance « considérant que la proximité d'un parc éolien constitue un trouble dépassant les contraintes admissibles du voisinage par l'impact visuel permanent du paysage dégradé, par des nuisances auditives tout aussi permanentes altérant la vie quotidienne et par une dépréciation évidente de la valeur du domaine ».
- Dépeuplement de la commune, qui aura encore envie de venir s'installer près de 15 éoliennes géantes ?
- Perturbations sur la réception de la télévision, de la radio et des téléphones portables
- Forte pollution lumineuse en raison d'un balisage lumineux particulièrement puissant (blanc le jour, rouge la nuit) attirant constamment le regard par un mouvement tournant obsédant
- La commune de Treilles en Gatinais a une problématique importante depuis de nombreuses années faute de moyens financiers qui ne joue pas en sa faveur, encore notifier le 05/05/2023 dans larep.fr : Dans ce village du Loiret, il est interdit de boire l'eau du robinet, polluée aux nitrates - Treilles-en-Gatinais (45490) (larep.fr)
- L'Eglise de Treilles en Gatinais est classée au patrimoine historique qu'il faudrait préserver.
- Un autre projet en cours concerne également la commune qui n'est pas très cohérent avec le projet écologique, Arrêté préfectoral n° 2023/DRIEAT/UC77/036 du 10/03/2023 portant mise à disposition du public du dossier d'enregistrement déposé par la SAS VGB BIOGAZ aux fins d'être autorisée à construire et exploiter une installation de méthanisation à Aufferville et à épandre le

digestat produit par cette installation sur des terres agricoles situées dans les départements de Seine-et-Marne (77) et du Loiret (45).

Nous vous sollicitons afin d'avoir votre bienveillance et que vous préserviez notre commune de ces nouveaux désagréments que cela va occasionner.

Vous remerciant très chaleureusement de bien vouloir mettre ce courrier au dossier de l'enquête publique organisée,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de nos très respectueuses salutations.

Madame Chaput Florence et Monsieur Elmilick Axel

23 rue du Bourg 45490 Treilles en Gatinais